

Date de la convocation : 19 JUILLET 2017

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SIX JUILLET DEUX MIL DIX SEPT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET — Vincent FOURNERET - Tony GUERY - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Pascale YVIN – David JACQUET - Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE - karine LEROY - Michel LEBRETON - Emmanuelle LEGRAS -

ÉTAIENT EXCUSES : Véronique CHOTARD (pouvoir à Vincent FOURNERET) – Roger DELSOL (pouvoir à Gérard BARTHELEMY) - Pascale YVIN (pouvoir à Cathia BAILLIF) – Jean-Marie RADOTIN (pouvoir à Tony GUERY) – Bernadette ROEGIERS -

Secrétaire de Séance : Vincent FOURNERET

* *
*

➤ le procès-verbal de la réunion du 28 JUIN 2017 est adopté à l'unanimité.

ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours au SIEML pour la rénovation de l'éclairage du terrain de foot

Montant de l'opération	41 164.75 € net de taxe
Taux du fonds de concours 75 %	
Montant du fonds de concours à verser au SIEML	30 873.56 € net de taxe

Pour aider au financement de cette opération une subvention sera sollicitée auprès de la Fédération Française de Foot dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

Une demande d'implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile a été formulée par FREE MOBILE .

Parmi les lieux envisagés, il a été évoqué un terrain près de la station d'épuration. Le Conseil Municipal souhaite toutefois obtenir plus d'informations et avoir un dossier complet du projet avant de prendre une décision. Des échanges ont eu lieu en effet sur l'opportunité d'implantation de cette nouvelle antenne.

CONVENTION AVEC LOIRE-AUTHION POUR L'UTILISATION DU MULTI-ACCUEIL
GABAR'RONDE

Considérant l'historique de la gestion de ce bâtiment initialement créé à l'origine de l'ex communauté de communes Vallée Loire-Authion pour l'accueil prioritaire des enfants du territoire intercommunal,
Considérant l'accord mutuel de la commune de Loire-Authion et celle de LA MENITRE de continuer à accueillir les enfants du territoire de la commune nouvelle Loire-Authion au sein de cette structure,
Considérant en contre partie la décision de la commune nouvelle Loire-Authion, en date du 15 juin 2017, de participer financièrement au fonctionnement de la structure

Le Conseil Municipal

VALIDE le principe du maintien de l'accueil des enfants de la commune de Loire-Authion au sein du multi-accueil Gabar'ronde

ACCEPTTE les termes de la convention fixant les engagements réciproques

ACCEPTTE entre autres les modalités de financement au fonctionnement de la structure sur la base d'un coût horaire net (financements CAF et autres déduits) multiplié par le nombre d'heures d'utilisation de la structure par les enfants concernés, étant entendu que le coût horaire sera plafonné à hauteur du coût horaire pratiqué pour une même année par les structures d'accueil de la commune de Loire-Authion,
DIT que le versement de la participation financière de l'année N par la commune de Loire-Authion s'effectuera au cours du deuxième semestre de l'année civile N+1 en fonction de l'année N.

AUTORISE le maire à signer la convention avec la commune Loire-Authion pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.



Le Maire,

Jackie PASSET